



1ère utilisation du QR code Sécurité Bâtiment

-
-
- |
-

L'Ain est pilote pour l'utilisation d'un QR Code *Sécurité Bâtiment*. Le 15 janvier 2020, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Ain et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain ont organisé un exercice incendie au Centre des Entrepreneurs à Bourg-en-Bresse durant lequel les sapeurs-pompiers ont utilisé pour la première fois un QR Code *Sécurité Bâtiment*. Le Préfet Arnaud Cochet et plus de 150 personnes représentant les collectivités, les bailleurs sociaux, les entreprises et la presse ont assisté à cette première en France. A noter que cette initiative pilote est suivie par les instances nationales.

Le concept est issu du groupe de travail "Sécurité Bâtiminaire" co-piloté par la CCI de l'Ain et le SDIS de l'Ain, initié en 2017. Il réunit des chefs d'entreprises, des sapeurs-pompiers, des architectes, des contrôleurs techniques, des bailleurs sociaux...

Apposé sur un bâtiment, le QR Code *Sécurité Bâtiment* permet de donner aux services de secours toutes les informations nécessaires à la bonne conduite des opérations en cas de sinistre

Dans l'Ain – 2^e département le plus industrialisé de France pour la part de l'emploi, 3^e exportateur d'Auvergne-Rhône-Alpes et 3^e département de France pour sa croissance démographique – le SDIS et la CCI de l'Ain partagent des valeurs communes de service public de proximité et d'engagement au service des autres.

Fort d'un maillage et d'une présence sur l'ensemble du territoire, le SDIS et la CCI de l'Ain ont aussi des objectifs similaires de défense des entreprises, tant sur les volets économiques que de sécurité contribuant à la pérennisation, au développement des sites et à la résilience des personnes.

Patrice Fontenat, Président de la CCI de l'Ain : *"Notre ambition commune est de contribuer à l'émergence d'une culture de sécurité au-delà de la stricte application de la réglementation. Car pour nos industries, l'enjeu est réel. En effet, le SDIS de l'Ain dénombre 2 interventions par semaine dans une entreprise aindinoise et 70% des entreprises victimes d'un sinistre majeur disparaissent dans les mois qui suivent. Face à ce constat, c'est bien le rôle et la mission de la CCI, dans le cadre de son engagement sociétal, que d'aider les entreprises à anticiper et à construire l'avenir."*

Guy Billoudet, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain : *"L'innovation de cette action ne réside pas dans la complexité technique de mise en œuvre. Elle réside de la volonté du SDIS et de la CCI à faire émerger collectivement une solution pour que les sapeurs-pompiers aient sur le terrain les informations nécessaires à conduire les opérations de secours avec efficacité."*

Arnaud Cochet, Préfet de l'Ain : *"Il me paraît indispensable que cette solution soit étendue aux établissements recevant du public et aux bâtiments collectifs. J'invite les acteurs publics et privés à s'emparer de cette innovation pour la développer, l'industrialiser et faire en sorte qu'elle devienne une évidence tant pour les constructions à venir que les établissements existants.*

Comment fonctionne le QR Code Sécurité Bâtiment ?

Le QR Code *Sécurité Bâtiment* est accessible aux services de secours depuis la façade du bâtiment concerné.

En le flashant à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette, les sapeurs-pompiers disposent d'une base de données – sécurisée par un mot de passe - comprenant les plans du bâtiment, les contacts nécessaires, les risques liés à l'établissement, les zones vitales à protéger, des photos, des films, BIM...

Et après ?

Le QR Code *Sécurité Bâtiment* est un des exemples concrets d'actions innovantes et opérationnelles pour accompagner les entreprises et les territoires.

L'opération *Culture Sécurité* et l'exemple de l'exercice du 15 janvier 2020 permettent de démontrer l'intérêt et l'usage du QR Code *Sécurité Bâtiment* :

- Pour les entreprises : les aider à anticiper et à construire l'avenir et ainsi pérenniser le capital industriel existant et son attractivité.
- Pour les sapeurs-pompiers : leur donner accès rapidement aux informations nécessaires à la bonne conduite des opérations afin qu'ils soient plus efficaces et qu'ils interviennent en toute sécurité.
- Pour la sauvegarde des biens, en particulier les œuvres classées
- Pour la sauvegarde des personnes dans les ERP et l'habitat collectif

Les parties prenantes du bâtiment, les assureurs, les contrôleurs techniques, les collectivités et les services de secours sont invités - avec le soutien du SDIS et de la CCI de l'Ain - à se saisir du concept pour activer la phase 2 : l'industrialisation.

Lire l'intégralité du [Dossier de presse](#)
Retrouvez [les tweets de la CCI de l'Ain](#)
Voir le [reportage de France3](#)

[Retour aux actualités](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/actualites/1ere-utilisation-du-qr-code-securite-batiment>